

Pamiers, le 11 décembre 2023

Le sous-préfet de Pamiers

à

Mesdames et messieurs les membres  
de la CSS Lacroix Mazères

**Objet :** Commission de Suivi de Site (CSS) Lacroix Mazères

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) LACROIX Mazères, qui se tiendra :

**Le mercredi 20 décembre 2023 à 15H00 à la sous-préfecture de Pamiers**

-----  
L'ordre du jour de ce comité est le suivant :

- 1) Approbation du compte rendu de la CSS du 8 décembre 2022,
- 2) Bilan annuel des activités de la société LACROIX,
- 3) Bilan annuel des actions de l'inspection des installations classées,
- 4) Questions diverses.

Je vous remercie de bien vouloir confirmer votre participation à cette réunion et en cas d'absence ou d'empêchement, vous invite à en informer votre suppléant afin qu'il puisse vous représenter.

Veuillez accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Président de la CSS,



Jean-Baptiste MORINAUD